



Réunion du 6 mai 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

SAMEDI 11 MAI

- **Match U18 D2 Poule C, à 15h30, stade de St Nizier sous Charlieu**

LOIRE SORNIN contre FEURS

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Aimé THEVENON.

DIMANCHE 12 MAI

- **Match D2 Poule S, à 15h**

COTE CHAUDE contre VILLARS

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Franck ANGUAL.

- **Match D3 Poule D, à 15h, stade de St Joseph**

ST JOSEPH ST MARTIN contre AJ CHAPELLOIS

Délégué à la charge du club de St Joseph St Martin : M. Patrick GADEYNE.